

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 18 juin 2018 à 19 h 32 au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

18-06-516 Ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 18 juin 2018 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point suivant :

- 6.5 Emprunt temporaire / Règlement n° 1730 / Plans et devis / Surveillance / Conduite d'amenée d'eau potable / Secteurs Hudson-Acres, Tree Farms et Ritchie / Approbation MAMOT

Et en y déplaçant le point 3.2 au point 19.1.

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 4 juin 2018 ainsi que séance extraordinaire du 11 juin 2018
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
 - 3.1 Présentation du rapport financier pour l'exercice 2017
 - 3.3 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
 - 4.3 Défi aux entreprises 2018 / Volleyball de plage / Aide financière
 - 4.5 Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent / Adhésion pour l'année 2019
 - 4.6 Club de Pickleball de Vaudreuil-Dorion / Achat de filets portatifs et d'un coffre de rangement / Aide financière
 - 4.7 Maison de la famille Vaudreuil-Soulanges / Campagne de financement / Acquisition d'un immeuble / Signataire
- 5. Greffe et affaires juridiques**
 - 5.1 Servitude / Parties du lot 4 356 131 / Résidence Le Félix Vaudreuil-Dorion inc. / Autorisation de signature
 - 5.2 Prêt à usage / Coopérative de solidarité CSUR LA TÉLÉ / Local de la Maison Félix-Leclerc / Autorisation de signature
 - 5.4 Toponymie / Nouveaux noms de parcs / Lots 4 763 151 et 4 429 703 / Demande d'officialisation

- 5.5 Toponymie / Modification de nom / Parties de la rue Elmer-Lach / Lots 3 285 788, 3 807 105, 3 001 527 et 4 564 444 / Demande d'officialisation

6. Finances et trésorerie

- 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 25 mai 2018
- 6.2 Dépôt du rapport financier et des rapports de l'auditeur indépendant pour l'exercice 2017
- 6.3 Affectation / Surplus accumulé affecté – immeubles municipaux
- 6.4 Affectation / Avantages sociaux futurs
- 6.5 Emprunt temporaire / Règlement n° 1730 / Plans et devis / Surveillance / Conduite d'aménée d'eau potable / Secteurs Hudson-Acres, Tree Farms et Ritchie / Approbation MAMOT

7. Ressources humaines

- 7.1 Mouvement de main-d'œuvre
- 7.2 Service des loisirs et de la culture / Modification complémentaire / Structure organisationnelle
- 7.3 Service des loisirs et de la culture / Embauche / Technicienne – Loisirs et culture
- 7.4 Service des travaux publics / Démission / Journalier saisonnier

8. Communications

9. Informatique et géomatique

10. Sports et loisirs

- 10.1 Volleyball du Québec / Coupe du Canada / Aide financière

11. Culture et vie communautaire

12. Protection publique

13. Travaux publics

- 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-40 / Entretien des parcs et espaces verts – coupe du gazon
- 13.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-39 / Réparation mécanique d'un camion 10 roues
- 13.3 Critères d'évaluation et de pondération / Appels d'offres n°s 401-110-17-69 et 401-110-18-07 / Valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final

14. Eaux

- 14.1 Contrat / Assurances chantier / Station d'épuration / Prolongation / Appel d'offres n° 401-110-14-29

15. Génie et environnement

- 15.1 Autorisation / Demande au MDDELCC en vertu de l'article 32 de la LQE / Espace V
- 15.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-R1755.01 / Services professionnels / Conseillers professionnels / Concours d'architecture pour le pôle municipal de Vaudreuil-Dorion
- 15.5 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-36 / Remplacement d'une partie de la conduite d'égout pluvial de la rue Guy
- 15.6 Modification / Protocole d'entente / Plans et devis / Surveillance / Construction des infrastructures / Travaux de voirie, pavage, éclairage / Drainage avec rétention / Alimentation souterraine des services / Conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc / Honoraires professionnels et tous les travaux connexes / Projet domiciliaire résidentiel intégré LINQ Vaudreuil-Dorion / Règlement n° 1741
- 15.7 Demande de subvention / Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) / Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière / Autorisation de signature

- 15.8 Plantation d'arbres commémoratifs / Lot 1 545 386 / Avenue Saint-Charles
- 15.9 Mandat / Services professionnels d'ingénierie / Plans et devis / Prolongement de la rue Phil-Goyette / Débarcadère scolaire
- 15.11 Comité environnement / Nomination des membres citoyens
- 15.12 Projet de développement résidentiel Ravin Boisé / Demande de certificat d'autorisation du MDDELCC / Appui de la Ville

16. Urbanisme

17. Réglementation

- 17.1 Adoption / Règlement n° 1694-22 / Stationnement (RMH 330) / Interdictions de stationnement / Rues Boileau et Chicoine
- 17.3 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 2005-09 / Fonds de roulement
- 17.4 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1566-11 (RMH 450) / Nuisances / Mangeoires à oiseaux
- 17.5 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1510-04 / Chiens et chats / Accès aux parcs municipaux

18. Direction générale

- 18.1 Autorisations de la Direction générale

19. Période de questions – Élus

- 19.1 Présentation du rapport du maire

20. Période de questions – Assistance

21. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

18-06-517 Adoption des procès-verbaux

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes;

- assemblée publique de consultation du 4 juin 2018;
- séance ordinaire du 4 juin 2018;
- séance extraordinaire du 11 juin 2018.

« ADOPTÉE »

18-06-518 Présentation du rapport financier pour l'exercice 2017

Présentation du rapport financier par le trésorier M. Marco Pilon, FCPA, FCGA, OMA, et M^{me} Jocélyne Poirier, CPA auditrice, CA.

À 20 h 14, le maire M. Guy Pilon quitte son siège.

À 20 h 18, le maire M. Guy Pilon reprend son siège.

À 20 h 18, le conseiller M. Paul M. Normand quitte son siège.

À 20 h 23, le conseiller M. Paul M. Normand reprend son siège.

18-06-519 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

20 h 39 – Suspension de la séance

20 h 44 – Reprise de la séance

18-06-520 Défi aux entreprises 2018 / Volleyball de plage / Aide financière

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au tournoi de volleyball de plage Défi aux entreprises 2018 au profit du Club de volleyball Citadins;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit versé un montant de 700 \$ au Club de volleyball Citadins pour l'inscription d'une équipe d'employés de la Ville au tournoi de volleyball de plage, qui aura lieu le 7 juillet 2018 (remis au 8 juillet si mauvaise température) au parc Paul-Gérin-Lajoie;

QUE le Service des loisirs et de la vie communautaire ainsi que le Service des travaux publics soient mandatés afin d'apporter leur concours au niveau logistique et par le prêt de matériel à l'événement si nécessaire;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-06-521 Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent / Adhésion pour l'année 2019

CONSIDÉRANT que la MRC de Vaudreuil-Soulanges est membre de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent et que la Ville paie une quote-part à cet effet;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite être représentée directement auprès de l'Alliance;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville informe la MRC de Vaudreuil-Soulanges de son intention de se retirer de la quote-part pour l'adhésion à l'Alliance pour l'année 2019;

QUE la Ville adhère directement à l'Alliance pour l'année 2019.

(Budget 2019)

« ADOPTÉE »

18-06-522 Club de Pickleball de Vaudreuil-Dorion / Achat de filets portatifs et d'un coffre de rangement / Aide financière

CONSIDÉRANT que le pickleball est une nouvelle discipline sportive en plein essor;

CONSIDÉRANT que la Ville procédera au lignage de quatre terrains de pickleball supplémentaires dans le secteur Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par le Club de Pickleball de Vaudreuil-Dorion, afin de procéder à l'achat de quatre filets portatifs ainsi qu'un coffre de rangement;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville s'engage à rembourser le Club de Pickleball de Vaudreuil-Dorion pour un montant n'excédant pas 1 500 \$ suite à l'achat de quatre filets portatifs de pickleball et d'un coffre de rangement;

QUE ce montant soit versé sur présentation de la preuve d'achat des équipements susdits au Service des loisirs et de la culture;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-06-523 Maison de la famille / Campagne de financement / Acquisition d'un immeuble / Signataire

CONSIDÉRANT la campagne de financement annoncée par l'organisme Maison de la famille de Vaudreuil-Soulanges afin de recueillir des fonds pour acquérir un bâtiment sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que le maire de la Ville a accepté de devenir président d'honneur de cette campagne;

CONSIDÉRANT que la Ville a annoncé une contribution substantielle dans le cadre de cette campagne;

CONSIDÉRANT que les sommes recueillies à cette fin seront déposées dans un compte distinct;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite s'assurer que les sommes ainsi recueillies ne puissent être utilisées que pour l'acquisition de l'immeuble;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le trésorier soit désigné comme cosignataire du compte dans lequel les fonds recueillis dans le cadre de cette campagne seront déposés.

« ADOPTÉE »

18-06-524 Servitude / Parties du lot 4 356 131 / Résidence Le Félix Vaudreuil-Dorion inc. / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que l'élargissement du boulevard de la Gare a nécessité l'établissement de plusieurs servitudes;

CONSIDÉRANT qu'il convient de finaliser une servitude pour deux bornes-fontaines sur le lot 4 356 131 en front d'un immeuble sis au 3223, boulevard de la Gare;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude à intervenir pour deux bornes-fontaines sur deux parties du lot 4 356 131 ayant une superficie de 8 mètres carrés chacune, et ce, conformément à la description technique préparée en date du 23 avril 2009 par M. Clément Arseneault, arpenteur-géomètre, minute 15 845, dossier A 7442-10, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE tous les frais afférents à l'établissement de cette servitude soient à la charge de la Ville.

« ADOPTÉE »

18-06-525 Prêt à usage / Coopérative de solidarité CSUR LA TÉLÉ / Local de la Maison Félix-Leclerc / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT qu'un local est disponible au deuxième étage de la Maison Félix-Leclerc;

CONSIDÉRANT la mission communautaire de la coopérative de solidarité CSUR la télé;

CONSIDÉRANT les objectifs de la coopérative de solidarité CSUR la télé concordant avec les objectifs de la Ville en matière de culture et de développement communautaire;

CONSIDÉRANT que la Ville, suivant un prêt à usage, permettra à cette coopérative d'occuper ce local au deuxième étage de la Maison Félix-Leclerc;

CONSIDÉRANT qu'aucune rétribution pour ce local n'est exigée, la présente entente constituant une forme d'aide en matière de culture conformément au premier alinéa de l'article 90 de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT que la coopérative produira et diffusera, au bénéfice de toute la population de Vaudreuil-Dorion, une émission hebdomadaire télévisuelle d'une durée de 30 minutes de contenu original dont les principaux sujets seront la culture et les arts sur le territoire de la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat de prêt à usage avec la coopérative de solidarité CSUR la télé dont le texte sera substantiellement conforme au document accompagnant sa recommandation datée du 8 juin 2018 ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

18-06-526 Toponymie / Nouveaux noms de parcs / Lots 4 763 151 et 4 429 703 / Demande d'officialisation

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de toponymie lors d'une réunion tenue le 4 juin 2018;

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner l'espace vert sis sur le lot 4 763 151 situé à l'intersection de l'avenue Saint-Charles et du chemin Paul-Gérin-Lajoie;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'officialiser le nom du parc sis sur le lot 4 429 703 adjacent à la rue Vivaldi;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le nom « parc du 150^e » soit ajouté à la liste officielle des toponymes de la Ville pour désigner l'espace vert sis sur le lot 4 763 151;

QUE le nom « parc Vivaldi » soit ajouté à la liste officielle des toponymes de la Ville pour désigner le parc sis sur le lot 4 429 703;

QUE demande soit transmise à la Commission de toponymie pour leur officialisation.

« ADOPTÉE »

18-06-527 Toponymie / Modification de nom / Parties de la rue Elmer-Lach / Lots 3 285 788, 3 807 105, 3 001 527 et 4 564 444 / Demande d'officialisation

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de toponymie lors d'une réunion tenue le 4 juin 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le nom du tronçon de la rue Elmer-Lach situé sur les lots 3 285 788 et 3 807 105, soit remplacé par « rue Toe-Blake »;

QUE le nom du tronçon de la rue Elmer-Lach situé sur les lots 3 001 527 et 4 564 444, soit remplacé par « rue Émile-Bouchard »;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie.

« ADOPTÉE »

18-06-528 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 25 mai 2018

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 11 mai 2018 totalisant un montant de 6 433 563,96 \$.

18-06-529 Dépôt du rapport financier et des rapports de l'auditeur indépendant pour l'exercice 2017

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE prendre acte du dépôt du rapport financier préparé par le trésorier ainsi que le dépôt des rapports de l'auditeur indépendant préparés par la firme Goudreau Poirier inc. pour l'exercice financier de la Ville de Vaudreuil-Dorion terminé le 31 décembre 2017;

QUE le rapport financier 2017 soit publié sur le site Internet de la Ville.

« ADOPTÉE »

18-06-530 Affectation / Surplus accumulé affecté – immeubles municipaux

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AFFECTER une somme de 6 275 000 \$ au surplus accumulé affecté – immeubles municipaux en provenance du surplus accumulé non affecté;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-06-531 Affectation / Avantages sociaux futurs

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AFFECTER une somme de 272 600 \$ au surplus affecté – avantages sociaux futurs en provenance du surplus accumulé non affecté;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-06-532 Emprunt temporaire / Règlement n° 1730 / Plans et devis / Surveillance / Conduite d'amenée d'eau potable / Secteurs Hudson-Acres, Tree Farms et Ritchie / Approbation MAMOT

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) approuvait, en date du 14 juin 2018, le Règlement d'emprunt n° 1730 autorisant les honoraires professionnels de préparation des plans et devis et de surveillance des travaux incluant les travaux de construction d'une conduite d'amenée d'eau potable pour desservir les secteurs Hudson-Acres, Tree Farms et Ritchie, incluant tous les ouvrages connexes, et ce, pour une dépense et un emprunt de 2 067 930 \$;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt prévu à l'entente avec la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMOT, soit 2 607 930 \$, en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

18-06-533 Mouvement de main-d'œuvre

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 6 juin 2018.

« ADOPTÉE »

18-06-534 Service des loisirs et de la culture / Modification complémentaire / Structure organisationnelle

CONSIDÉRANT les besoins au sein du Service des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'apporter une modification complémentaire à la structure organisationnelle du Service des loisirs et de la culture pour des raisons d'efficacité;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les postes de technicien en loisirs et d'animateur culturel soient fusionnés, et ce, afin de refléter plus fidèlement les tâches inhérentes à leur fonction et qu'en conséquence, leurs appellations soient renommées comme suit :

- Technicien – Loisirs et culture

QUE le poste de technicien – Loisirs et culture a fait l'objet d'une nouvelle évaluation réalisée conjointement par les parties patronale et syndicale le 19 avril 2018;

QUE le salaire octroyé pour ce poste soit positionné à la classe 8 de l'échelle salariale incluse à la convention collective des employés cols blancs en vigueur;

QUE le poste de technicien – Loisirs et culture relève du chef de division – Sports et loisirs ou du chef de division – Culture et vie communautaire;

QU'il soit entendu que la présente résolution a préséance sur toutes résolutions et dispositions contraires contenues à la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur ainsi que tout autre document ayant une valeur légale.

« ADOPTÉE »

18-06-535 Service des loisirs et de la culture / Embauche / Technicienne – Loisirs et culture

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 4 juin 2018;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M^{me} Mélissa Gagné au poste régulier de technicienne – Loisirs et culture du Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 19 juin 2018, au salaire prévu à l'annexe C - classe 8 de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu que M^{me} Gagné est réputée avoir complété la période d'essai de 960 heures conformément à l'article 4.21 – « promotion » de la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Gagné;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-06-536 Service des travaux publics / Démission / Journalier saisonnier

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Christian Meunier, journalier saisonnier au sein du Service des travaux publics, reçue le 7 juin 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte de la démission de M. Meunier, journalier régulier saisonnier au sein du Service des travaux publics;

QUE la Ville remercie M. Meunier pour sa contribution, son implication et ses réalisations au sein de l'organisation.

« ADOPTÉE »

18-06-537 Volleyball du Québec / Coupe du Canada / Aide financière

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT qu'Elliot Collard est un athlète d'âge mineur membre de l'équipe Relève Volleyball Québec et demeurant à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que l'athlète nommé ci-dessus participera à la Coupe du Canada, catégorie 18 ans et moins, du 17 au 22 juillet 2018 à Richmond en Colombie-Britannique, accueillant 40 équipes représentant les provinces et territoires au niveau national;

CONSIDÉRANT que ce niveau n'est pas offert à Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé à Volleyball Québec à titre d'aide financière pour Elliot Collard dans le cadre de sa participation à la compétition ci-haut mentionnée;

QUE ce montant soit versé sur présentation de preuve de participation à l'événement susdit;

QUE la preuve du versement au participant soit envoyée au Service des loisirs et de la culture;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-06-538 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-40 / Entretien des parcs et espaces verts – coupe du gazon

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la coupe du gazon des parcs et espaces verts, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 18 juin 2018 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, une seule soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-18-40;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par 9187-4032 Québec inc. (Paysagiste Michael C.), 153, avenue Oneida, Pointe-Claire (Québec), H9R 1A9, pour l'entretien des parcs et espaces verts – coupe du gazon au montant de 249 858.96 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-18-40;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2018 avec une possibilité de quatre années optionnelles renouvelables une année à la fois;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à l'entretien des parcs et espaces verts – coupe du gazon et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-06-539 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-39 / Réparation mécanique d'un camion 10 roues

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour la réparation mécanique d'un camion 10 roues, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 13 juin 2018 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-18-39;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Mécamobile inc., 950, rue Valois, suite 160, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la réparation mécanique du camion 10 roues unité 5114, et ce, pour un montant de 31 981,02 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-18-39;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	01-234-30-011	(Revenus divers – transport)	29 200 \$
À :	02-320-00-525	(Entretien, réparations véhicules)	29 200 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-06-540 Critères d'évaluation et de pondération / Appels d'offres n^{os} 401-110-17-69 et 401-110-18-07 / Valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final

CONSIDÉRANT les résolutions 17-10-862 et 18-04-329 approuvant les critères d'évaluation et de pondération pour l'analyse des soumissions des appels d'offres n^{os} 401-110-17-69 et 401-110-18-07;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir la valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final de ces appels d'offres;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville approuve et entérine la valeur du facteur inclus dans la formule d'établissement du pointage final contenu dans le document préparé par le chef de division - Gestion des contrats et de l'approvisionnement, en date du 13 juin 2018 qui sera inscrite dans les documents d'appel d'offres :

- 401-110-17-69 à l'égard de l'évaluation des bâtiments de la Ville pour les fins d'assurances;
- 401-110-18-07 à l'égard de Services professionnels – Analyse numérique du réseau d'égout en vue du plan de compensation.

« ADOPTÉE »

18-06-541 Contrat / Assurances chantier / Station d'épuration / Prolongation / Appel d'offres n° 401-110-14-29

CONSIDÉRANT les résolutions 14-11-1168, 14-12-1234 et 17-07-592 prévoyant l'adjudication et la signature d'un contrat d'assurance chantier pour les travaux actuellement en cours à la station d'épuration;

CONSIDÉRANT la résolution 17-07-592 prévoyant la prolongation, jusqu'au 30 juin 2018, de l'assurance chantier de la station d'épuration;

CONSIDÉRANT que la durée de ces travaux sera plus longue que prévu et qu'il y a lieu de prolonger la couverture de l'assurance chantier;

CONSIDÉRANT l'offre de prolongation de couverture transmise par Renaud Assurances et gestion de risques en date du 18 juin 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée la prolongation, jusqu'au 30 septembre 2018, de l'assurance chantier de la station d'épuration selon les termes et conditions apparaissant à l'avenant de la compagnie d'assurance Encon daté du 18 juin 2018 ainsi que de la facture de Renaud Assurances et Gestion de risques inc. datée du 18 juin 2018, le tout pour un montant total de 21 613,73 \$, taxes applicables incluses;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-06-542 Autorisation / Demande au MDDELCC en vertu de l'article 32 de la LQE / Espace V

CONSIDÉRANT le projet de construction de 6 bâtiments sur le lot 6 100 968 proposé par Habitat 2000 S.E.N.C.;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire afin de permettre au greffier de confirmer que la Ville ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE);

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le greffier soit autorisé à transmettre au MDDELCC la confirmation que la Ville n'a aucune objection à la délivrance du certificat d'autorisation.

« ADOPTÉE »

18-06-543 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-R1755.01 / Services professionnels / Conseillers professionnels / Concours d'architecture pour le pôle municipal de Vaudreuil-Dorion

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour les services de conseillers professionnels pour le concours d'architecture dans le cadre du projet de pôle municipal de Vaudreuil-Dorion, une seule soumission a été reçue, au plus tard à 11 h, le 15 juin 2018;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 18 juin 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Philippe Drolet, architecte, pour les services précités, et ce, pour un montant totalisant 24 900 \$, incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-18-R1755.01;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de prix de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le chef de division – Génie et environnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services d'arpentage et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

QUE dans l'attente de l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt pour ce projet, cette dépense soit financée par le fonds général et que celui-ci soit remboursé selon les limites prévues par la Loi sur les cités et villes au moment opportun une fois le règlement dûment approuvé;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	01-114-10-000	(Tarif d'eau)	23 750 \$
À :	03-200-00-722	(Transfert act. Invest. bâtiment)	23 750 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-06-544 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-36 / Remplacement d'une partie de la conduite d'égout pluvial de la rue Guy

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour le remplacement d'une partie de la conduite d'égout pluvial de la rue Guy, quatre soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 5 juin 2018 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, trois des quatre soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans l'appel d'offres n° 401-110-18-36;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Construction Jacques Théorêt inc., 6A, rue Bridge, Ormstown (Québec), J0S 1K0, pour le remplacement d'une partie de la conduite d'égout pluvial de la rue Guy, et ce, pour un montant de 225 498.56 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-18-36;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le chef de division – Génie et environnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux travaux de pour le remplacement d'une partie de la conduite d'égout pluvial de la rue Guy, et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

QUE ces travaux ainsi que les frais afférents (honoraires professionnels, laboratoire, etc.) totalisant une somme de 25 000 \$, taxes applicables non comprises, soient financés par le surplus accumulé non affecté;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-06-545 Modification / Protocole d'entente / Plans et devis / Surveillance / Construction des infrastructures / Travaux de voirie, pavage, éclairage / Drainage avec rétention / Alimentation souterraine des services / Conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc / Honoraires professionnels et tous les travaux connexes / Projet domiciliaire résidentiel intégré LINQ Vaudreuil-Dorion / Règlement n° 1741

CONSIDÉRANT le Règlement n° 1741 autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville et le promoteur Investissement LINQ Vaudreuil inc.;

CONSIDÉRANT que ladite entente a été signée par les deux parties en date du 14 mai 2018;

CONSIDÉRANT que le projet de prolongement de la rue Maurice-Richard phase 1 et phase 2 est présentement en conception par Les Services exp inc. pour le compte de la Ville;

CONSIDÉRANT que la phase 1 consiste à effectuer des travaux de pavage, bordures et trottoirs de la rue Maurice-Richard sur le lot 5 275 121;

CONSIDÉRANT que la phase 2 consiste à effectuer des travaux de services municipaux enfouis, structure de chaussée, pavage, bordures, trottoirs et éclairage de la rue Maurice-Richard sur les lots 5 412 297 et 5 412 299;

CONSIDÉRANT l'opportunité d'ajouter ces deux phases au projet de construction prévu à l'entente régie par le Règlement n° 1741;

CONSIDÉRANT les gains au niveau du délai de réalisation qu'il est possible d'obtenir en ajoutant ces deux phases au projet de construction prévu à l'entente régie par le Règlement n° 1741;

CONSIDÉRANT que pour la réalisation de la phase 2 du projet de prolongement de la rue Maurice-Richard, un protocole d'entente devrait être signé entre la Ville et le promoteur et que l'ensemble des coûts de réalisation incomberait à ce dernier;

CONSIDÉRANT que les articles 0.3.1, 1.2 et 1.3 de l'entente régie par le Règlement n° 1741 prévoient des dispositions liées aux modifications apportées aux ouvrages en cours de réalisation et qu'à ce titre, l'ajout des deux phases précitées serait acceptable;

CONSIDÉRANT que des discussions ont eu lieu entre la Ville et le promoteur et que ce dernier s'est montré favorable à un tel ajout;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville ne s'objecte pas à la modification du protocole d'entente n° 1741 en vue d'y ajouter la phase 1 et la phase 2 du projet de prolongement de la rue Maurice-Richard;

QUE les coûts de réalisation de la phase 1 soient assumés en totalité par la Ville et couverts par le Règlement d'emprunt n° 1691;

QUE les coûts de réalisation la phase 2, y compris les frais afférents, soient assumés en totalité par le promoteur;

QUE toutes les clauses prévues à l'entente régie par le Règlement n° 1741 s'appliquent dans le cadre des travaux de prolongement de la rue Maurice-Richard phases 1 et 2.

« ADOPTÉE »

18-06-546 Demande de subvention / Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) / Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la Ville veut offrir des lieux appropriés et sécuritaires à ses citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT l'intention de la Ville de procéder à la mise à niveau des glissières de sécurité le long du chemin du Fief;

CONSIDÉRANT que le « Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière » offert par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) prévoit une aide financière pour ce type de projet;

CONSIDÉRANT que le projet visé satisfait aux exigences du fonds susdit;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le chef de division – Génie et environnement soit autorisé à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif à une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière » à l'égard du projet de mise à niveau des glissières de sécurité le long du chemin du Fief;

QUE la Ville s'engage à faire réaliser les travaux prévus à la demande et à assumer sa quote-part des coûts et dépenses du projet.

« ADOPTÉE »

18-06-547 Plantation d'arbres commémoratifs / Lot 1 545 386 / Avenue Saint-Charles

CONSIDÉRANT que la Ville reçoit des demandes citoyennes pour la plantation d'arbres commémoratifs sur des terrains publics;

CONSIDÉRANT que la Ville prévoit aménager un parc sur le lot 1 545 386, antérieurement connu comme le 405, avenue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT les bienfaits environnementaux qu'apportent les arbres;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE tous les arbres commémoratifs soient plantés dans le parc à être aménagé sur le lot 1 545 386.

« ADOPTÉE »

18-06-548 Mandat / Services professionnels d'ingénierie / Plans et devis / Prolongement de la rue Phil-Goyette / Débarcadère scolaire

CONSIDÉRANT le projet de prolongement de la rue Phil-Goyette;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Trois-Lacs (CSTL) prévoit la construction d'une nouvelle école primaire sur la rue Phil-Goyette;

CONSIDÉRANT la présence d'une école primaire sur la rue Maurice-Richard;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de discussions avec la CSTL, la séparation des débarcadères pour les autobus et parents des deux écoles serait préférable;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Ville et la CSTL d'intégrer, dès les travaux de prolongement de la rue Phil-Goyette, l'aménagement dudit débarcadère pour autobus;

CONSIDÉRANT que la CSTL devra réaménager le débarcadère existant sur la rue Maurice-Richard dans le cadre de la construction d'une autre école pour les parents utilisateurs;

CONSIDÉRANT que la firme Les Services exp inc. a déjà été mandaté pour la réalisation des plans et devis du prolongement de la rue Phil-Goyette et que ce mandat est en cours de réalisation;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la firme Les Services exp inc. soit mandatée afin de préparer les plans et devis pour l'ajout d'un débarcadère pour autobus dans le cadre du projet de prolongement de la rue Phil-Goyette, et ce, pour un montant de 8 000,00 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-06-549 Comité environnement / Nomination des membres citoyens

CONSIDÉRANT la résolution 18-04-328;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité environnement lors d'une réunion tenue le 31 mai 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M^{me} Bianca Blais-Fortin soit nommée à titre de membre jeunesse au sein du Comité environnement pour une durée de deux ans;

QUE M^{me} Elaine Steinberg soit nommée à titre de membre citoyenne au sein du Comité environnement pour une durée de deux ans.

« ADOPTÉE »

18-06-550 Projet de développement résidentiel Ravin Boisé / Demande de certificat d'autorisation du MDDELCC / Appui de la Ville

CONSIDÉRANT le Règlement n° 1701-01 autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville et le promoteur Ravin Boisé S.E.C.;

CONSIDÉRANT que ladite entente a été signée par les deux parties en date du 13 février 2018;

CONSIDÉRANT la demande de révision n° 2 formulée par le promoteur Ravin Boisé S.E.C. à l'effet de modifier une seconde fois le procédé de traitement des eaux usées lequel a été autorisé par le certificat d'autorisation portant le numéro de référence 7315-16-01-7108317;

CONSIDÉRANT que la révision n° 2 ne requiert pas de modification au certificat d'autorisation susdit;

CONSIDÉRANT que la Ville privilégie le système montré aux plans de GHD consultants ltée, émission n° 1 et portant le numéro de projet 11117914 prévu à l'entente régie par le Règlement n° 1701-01 pour lequel une révision du certificat d'autorisation est présentement en cours d'analyse par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC);

CONSIDÉRANT que les travaux d'infrastructures municipales sont pratiquement terminés;

CONSIDÉRANT les sommes investies par le promoteur;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville appuie le promoteur dans ses démarches auprès du MDDELCC afin d'accélérer le processus d'approbation du système de traitement des eaux usées montré aux plans de GHD consultants ltée, émission n° 1 et portant le numéro de projet 11117914 prévu à l'entente adoptée par le Règlement n° 1701-01.

« ADOPTÉE »

18-06-551 Adoption / Règlement n° 1694-22 / Stationnement (RMH 330) / Interdictions de stationnement / Rues Boileau et Chicoine

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1694-22 a été déposé à une séance tenue le 4 juin 2018;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1694-22 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) afin d'ajouter des interdictions de stationnement sur les rues Boileau et Chicoine ».

« ADOPTÉE »

18-06-552 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 2005-09 / Fonds de roulement

Le conseiller M. Gabriel Parent dépose le projet de règlement n° 2005-09 aux fins d'augmenter le montant du fonds de roulement de la Ville de Vaudreuil-Dorion de 1 500 000 \$ à même une partie du surplus accumulé de son fonds général et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

18-06-553 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1566-11 (RMH 450) / Nuisances / Mangeoires à oiseaux

Le conseiller M. François Séguin dépose le projet de règlement n° 1566-11 modifiant le Règlement sur les nuisances n° 1566 (RMH 450) afin d'ajouter des dispositions relatives aux mangeoires à oiseaux et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

18-06-554 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1510-04 / Chiens et chats / Accès aux parcs municipaux

Le conseiller M. François Séguin dépose le projet de règlement n° 1510-04 modifiant le Règlement concernant les chiens et les chats n° 1510 afin de permettre la présence de chiens tenus en laisse dans d'autres parcs et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

18-06-555 Autorisations de la Direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 6 juin 2018.

« ADOPTÉE »

18-06-556 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

18-06-557 Présentation du rapport du maire

Présentation du rapport des faits saillants du rapport financier et des rapports du vérificateur financier, du vérificateur général et du vérificateur externe par le maire M. Guy Pilon, conformément à l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et ville.

18-06-558 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

18-06-559 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 21 h 26 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier